

# *Les premiers comptoirs postaux franchisés de la région de Montréal*

MICHEL GAGNÉ, S.H.P.Q.

16

Qui d'entre nous n'a pas été un jour ou l'autre dans l'obligation de se procurer des timbres, ou autres services, par l'entremise d'un bureau auxiliaire? Le système actuel des bureaux auxiliaires est bien connu depuis de nombreuses années. Nous savons tous où les trouver, que ce soit dans une pharmacie, une tabagie, un dépanneur ou autre commerce.

Voilà que la Société canadienne des postes (SCP) décide de modifier non seulement le nom mais également le concept de ces bureaux. Désormais, ils seront considérés comme des points de vente au détail et recevront le titre de «comptoirs postaux». Ce nouveau concept amène irrémédiablement un changement, non seulement au niveau des services offerts, mais également au niveau des marques postales.

Le nouveau système doit être appliqué graduellement car les contrats liant la Société canadienne des postes et les exploitants prenaient fin le 30 septembre 1988. Ces derniers bénéficiaient de deux possibilités: ils pouvaient signer un nouveau contrat, régissant la politique du comptoir postal, ou prolonger l'ancien pour 120 jours.

## Le concept de la franchise

L'application de cette nouvelle politique n'est pas récente au Canada. Depuis 1987, quelques comptoirs postaux sont en opération dans l'Ouest et en Ontario. En ce qui concerne le Québec, c'est dans la Division de Montréal que nous retrouvons les premiers comptoirs. Entre le 30

septembre et le 17 novembre 1988, cinq comptoirs franchisés ont vu le jour. Nous y reviendrons sur chacun d'eux ultérieurement.

Analysons tout d'abord le pourquoi de cette transformation. Comme l'on sait, notre mode de vie a beaucoup évolué. La Société canadienne des postes est consciente de ce phénomène. C'est pourquoi elle a procédé à une analyse minutieuse des besoins de sa clientèle pour déterminer où sont les besoins en bureaux de poste et à quel moment la clientèle veut y avoir accès.

Les résultats de ces recherches ont poussé la SCP à développer des bureaux de poste franchisés. Nous retrouverons ces nouveaux comptoirs de vente aux mêmes endroits où nous avons l'habitude de faire nos achats, soit les centres commerciaux, les pharmacies, les épiceries, etc...

Après avoir visité les cinq premiers bureaux franchisés en question, on doit avouer que le concept du comptoir offre une meilleure accessibilité aux produits et

aux services postaux en général. Le bureau franchisé est, en quelque sorte, un consensus du bureau de poste traditionnel et des boutiques postales. Ils peuvent offrir, à leur gré, toute une panoplie d'articles philatéliques.

La principale orientation des nouveaux comptoirs est d'intégrer les heures d'affaires à celles des affaires régulières de l'exploitant. Le franchisage rapporte certes des avantages mais comporte également des restrictions propres à ce type d'exploitation. Par ce processus, le franchisé verse des droits à la Société canadienne des postes et achète l'ameublement et les autres équipements nécessaires à son exploitation. De son côté, l'exploitant d'un bureau auxiliaire n'est pas sujet à cette contrainte, les équipements étant la propriété exclusive de la SCP.

Toutefois, dans les deux cas, le personnel attaché à ces types d'établissement ne sont pas des employés de la Société canadienne des postes.

## Comptoir postal Jacques-Cartier

Telque mentionné précédemment, un nouveau mode d'application entrait en vigueur le 30 septembre 1988 pour le Québec, tout spécialement pour la Division de Montréal. En cette journée, deux comptoirs postaux étaient inaugurés simultanément, l'un à Longueuil, l'autre à Montréal.

En premier lieu, nous allons étudier celui de Longueuil. Il sera intéressant de comparer le nouveau comptoir et l'ancien concept de bureau auxiliaire. Rappelons que le nouveau comptoir postal *Jacques-Cartier* opérait sous le nom de *Longueuil B.A. No 41*. Son ouverture remonte au 12 juillet 1971. Sa fermeture au 29 septembre 1988 permet donc de compléter sa fiche historique qui se lit maintenant comme suit:

Maîtres de poste	En fonction	
	du	au
Claude Payette	12 juillet 1971	28 février 1972
Marcel Daudelin	25 octobre 1972	19 avril 1973
Fausto Murato	1er avril 1977	4 janvier 1980
Claude Rocheleau	15 février 1980	3 mai 1980
Lionel St-Germain	5 mai 1980	30 octobre 1985
Clément Fournier	1er novembre 1985	29 septembre 1988

Le comptoir postal *Jacques-Cartier* est situé à la *Tabagie Indigo Enr.* du centre d'achats *Jacques-Cartier*, situé sur le boulevard De Chamby, à Longueuil. Les propriétaires sont M. et Mme Clément Fournier. M. Fournier opérait également le bureau auxiliaire no 41 dans le même commerce et au même endroit.

Même en étant franchisé les comptoirs postaux, situés dans un centre urbain, relèvent d'un bureau central ou d'une succursale. Dans le cas du comptoir *Jacques-Cartier*, ses opérations postales s'effectuent avec la succursale *Longueuil*.

#### Marques postales

La fermeture du bureau auxiliaire no 41 amène irrémédiablement le retrait des marques postales identifiées à ce bureau. En général, nous retrouvons dans les bureaux franchisés les deux mêmes types d'oblitérations qui étaient utilisées dans les bureaux auxiliaires, c'est-à-dire la marque d'enregistrement et le P.O.C.O.N.

Avec la nouvelle appellation, ces deux marques ont subi toutefois d'importantes modifications. Le numéro financier du bureau de poste a complètement changé. Auparavant, le B.A. no 41 opérait sous le numéro 278874 tandis qu'aujourd'hui les Postes canadiennes lui ont attribué le numéro 244848.

Jusqu'à présent cette nouvelle oblitération semble exister dans une seule version, celle avec encadrement. L'intérieur nous paraît un peu plus nébuleux en ce sens qu'il est plus difficile de connaître immédiatement son point d'origine. Nous y trouvons uniquement le nom de la ville, ce qui lui confère une identification beaucoup plus impersonnelle. On se doit alors de connaître à qui appartient tel ou tel numéro. On peut ainsi dire que la politique de franchise ouvre une nouvelle voie aux marcophiles.

En ce qui concerne la marque d'enregistrement, les changements sont également notables. Leurs dimensions de 54mm x 25 1/2mm, comparativement à 50mm x 22mm, leur accordent un aspect d'amplitude. Le nouveau type de caractère est aussi à signaler ainsi que la disparition de l'éternel No qui correspondait au nombre de transactions enregistrées par le bureau sur une période déterminée au pré-

alable par le commis. Pour sa part, le numéro séquentiel demeure toujours en vigueur.

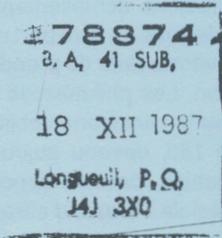
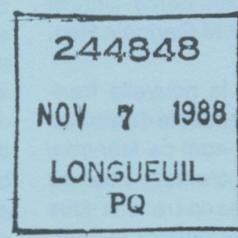
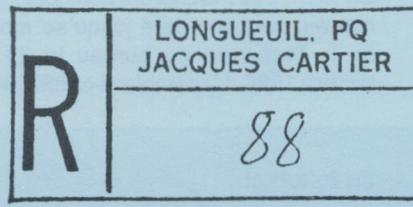
Pour ce qui concerne la plus grande nouveauté de ces comptoirs franchisés, l'em-

preinte informatisée servant d'affranchissement, une section lui est consacrée à la suite de la description des comptoirs postaux.



17

Vue d'ensemble du premier comptoir postal franchisé au Québec situé à la *Tabagie Indigo Enr.* du centre d'achats *Jacques-Cartier* de Longueuil.

 Ancien numéro financier du bureau auxiliaire No 41 de Longueuil.	 Sous la vocation de bu- reau franchisé, le comp- toir postal <i>Jacques-Cartier</i> est identifié au numéro 244848.
 Nouvel aspect de la marque d'enregistrement disponible dans les bureaux franchisés de la Société canadienne des postes. Celle-ci représente le comptoir <i>Jacques-Cartier</i> , de Longueuil.	



18

Le comptoir postal *Jacques-Cartier* transige avec la succursale Longueuil sise au 860, boulevard Sainte-Foy, à Longueuil.

#### *Comptoir postal Galeries Normandie*

Un deuxième comptoir postal ouvrait le 30 septembre 1988, cette fois à l'intérieur du centre d'achats *Galerie Normandie* situé sur la rue De Salaberry, à Montréal. La franchise opère sous le nom de *Comptoir postal Galeries Normandie*. Elle est sise dans le commerce *Chazel inc.* et le propriétaire est M. Germain Roy.

Avant l'exploitation de la nouvelle franchise, M. Roy était responsable du bureau de poste connu sous le nom de *Montréal B.A. No 155*. Il était également situé au même endroit. L'arrêt des opérations sous ce type de bureau nous permet maintenant de compléter sa fiche historique que voici:

Montréal B.A. No 155  
Ouvert: 24 juillet 1961  
Fermé: 2 novembre 1964  
Réouvert: 12 janvier 1965  
Fermé: indéterminé  
Réouvert: 20 mai 1970  
Fermé: 29 septembre 1988

#### Maîtres de poste

Pierre Côté  
Louis Segel  
Germain Roy

#### En fonction

du	au
24 juillet 1961	-
12 février 1965	-
20 mai 1970	29 septembre 1988

le timbre à date sans encadrement. Il est possible qu'il existe une version avec encadrement car, dans plusieurs cas, nous retrouvons les deux types pour un même bureau auxiliaire.

L'illustration ci-contre montre le timbre à date nouvellement utilisé depuis le 30 septembre 1988. À remarquer que seulement le mot *MONTRÉAL* identifie l'origine, ce qui ne favorise pas une localisation rapide. Son numéro d'identification est le 231126.

La marque d'enregistrement est plus explicite comme toutes ces nouvelles marques. La mention des *Galeries Normandie* permet de mieux se situer.

229792  
SUB - AUX 155  
11 I 1978  
MONTREAL  
P Q

Exemple du timbre à date utilisé par le Bureau Auxiliaire no 155. La dernière journée d'utilisation est le 29 septembre 1988.

231126  
NOV 8 1988  
MONTREAL  
PQ

D'après vous, où est situé le comptoir postal 231126 et quel est son nom?

MONTRÉAL. PQ  
GALERIES NORMANDIE  
R  
170

Les nouvelles marques d'enregistrement nous indiquent dans quel centre commercial le comptoir postal se situe comparativement au numéro d'exploitation du bureau auxiliaire.

## Comptoir postal *La Citière*

Le troisième bureau franchisé de la Division de Montréal est situé à Laprairie, au 50, boulevard Taschereau, à l'intérieur du centre commercial *Place La Citière*. Il est exploité par madame Huguette Roy, propriétaire du commerce *Cigarobec Ltée*.

Le première journée d'exploitation de ce comptoir postal fut le 21 octobre 1988. Avant cette date, madame Roy opérait le *Bureau Auxiliaire No 3* de Laprairie. Il était situé au même endroit mais le commerce était enregistré sous la raison sociale de *Tabagie Cigarobec Ltée*. Il est particulièrement intéressant de noter, pour ceux qui font la compilation des bureaux de poste du Québec, que ce *Bureau Auxiliaire No 3* n'est pas répertorié dans la série *Philathèque*. Sa période d'exploitation s'étend du début du mois d'août 1980 au 20 octobre 1988. Cette précieuse information nous permet donc d'ajouter ce bureau à la liste des deux autres bureaux auxiliaires encore en opération.

Avec chaque achat, les clients se voient maintenant remettre un coupon de caisse qui mentionne la nature de la transaction. On peut y lire, sur la première ligne, le nom du comptoir postal. Notez que ceci s'applique à tous les comptoirs postaux au Canada. À l'instar du comptoir *Jacques-Cartier*, celui de *La Citière* relève également du bureau central de Laprairie.

COMPTOIR POSTAL LA CITIÈRE	
50 BOUL. TASCHEREAU	
LAPRAIRIE P.Q. J5R 4V0	
88/11/09 10:11	231304 OPER
LT 003	000004
# OF ITEMS/# D'ITEMS	1
UNIT WEIGHT/POIDS UNIT.	0.005KG
UNIT COST/COUT UNITAIRE	0.37
REG'D /ENREG. IND.	\$100 2.70
TOTAL COST/COUT TOTAL	3.07
AMT PAID /MONTANT PAYÉ	
CASH/COMPTANT	5.00
CHANGE/MONNAIE	1.93

Voici l'aspect que présente le nouveau reçu remis à chaque client. remarquez le nom du comptoir postal, l'adresse, la localité, la date et l'heure de l'achat, ainsi que le P.O.C.O.N.



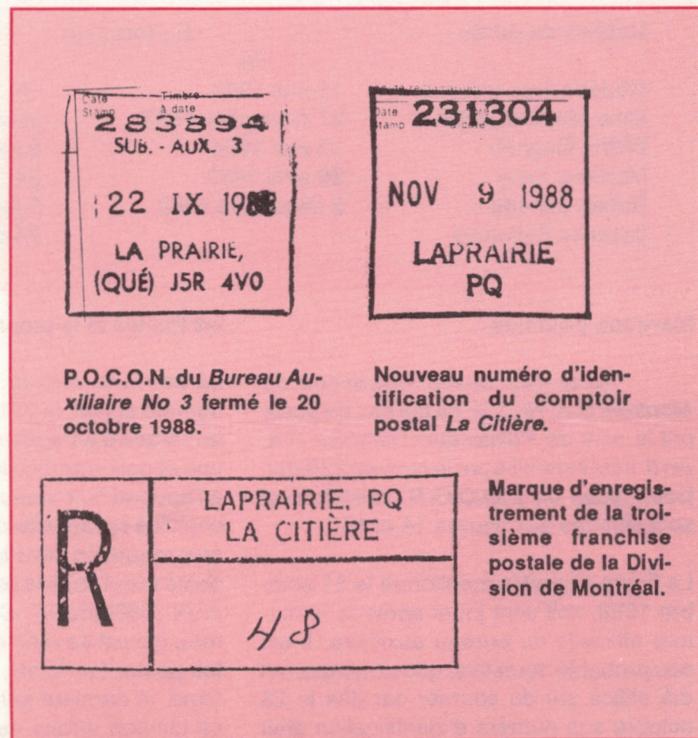
19

Le courrier à destination, ou en provenance, du comptoir postal *La Citière* transite par le bureau de poste central de Laprairie.

### Marques postales

Encore une fois, il est important de vous faire part du changement des marques postales. À l'époque du *Bureau Auxiliaire No 3*, le numéro financier était le 283894. De nos jours, il est changé pour le 231304.

La marque d'enregistrement, comme toutes les autres, précise bien le lieu d'expédition. Jusqu'à présent, il ne semble pas avoir de variété pour cette marque contrairement à l'étiquette informatisée que nous étudierons plus loin.



## Comptoir postal *La Pointe*

Le quatrième comptoir postal est situé au centre commercial *Carrefour de la Pointe*, à Pointe-aux-Trembles, dans l'est de Montréal. Il est dirigé par M. Jacques Bellerose, propriétaire du magasin *Le Coin Bleu*. La première journée d'exploitation est le 25 octobre 1988. Le commerce opère sous la désignation de comptoir postal *La Pointe*.

Ce bureau de poste possède une histoire qui remonte à 1953 alors qu'il était le *Bureau Auxiliaire No 132* de Montréal. Mais pour mieux suivre son acheminement, nous vous présentons la fiche complète de ses antécédents jusqu'à sa fermeture le 24 octobre 1988.

**20**

*Pointe-aux-Trembles B.A. No 5*  
Ouvert: le 13 mai 1953 sous le nom de *Montréal B.A. No 132*  
Fermé: 20 juin 1956  
Réouvert: 20 avril 1959  
Devenu *Pointe-aux-Trembles B.A. No 5*, le 7 décembre 1959  
Fermé: 25 mai 1965  
Réouvert: indéterminé  
Fermé: 30 avril 1973  
Réouvert: 24 octobre 1973  
Fermé: 24 octobre 1988

229253

MONTE AUX POINTES AUS

21 VI 1985

PO. C. O. N. NO. 5

MONTREAL

P.Q.

229253

B.A. 5 SUB.

31 X 1988

P.A.T. (QUEBEC)

H1A 1R0

231312

NOV 9 1988

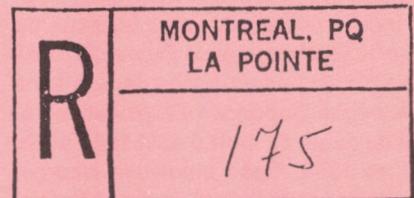
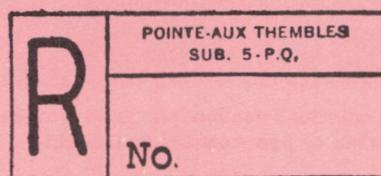
MONTREAL

PQ

P.O.C.O.N. sans encadrement du B.A. No 5.

Dernier type de P.O.C.O.N. utilisé par le B.A. No 5.

Nouvelle version du P.O.C.O.N. utilisé par le bureau franchisé *La Pointe* de Pointe-aux-Trembles.



Marque d'enregistrement avec erreur dans le nom de la localité. C'est ce bureau qui est devenu le comptoir postal *La Pointe*.

Nouvelle marque qui remplacera désormais la célèbre erreur *POINTE-AUX THEMABLES*.

### Maîtres de poste

Médéric Archambault  
Mme Maria Quérion  
Wilfrid Gagnon  
Mortimer Levy  
Robert Juneau  
Jacques Bellerose

### En fonction

du	au
13 mai 1953	19 octobre 1953
27 novembre 1953	intérimaire
13 mai 1954	9 juin 1956
20 avril 1959	24 septembre 1962
5 décembre 1962	5 juillet 1965
-	24 octobre 1988

### Comptoir postal *Fairview*

Ce comptoir n'est âgé que de quelques semaines qu'il possède déjà une petite histoire. Premièrement, à l'opposé de ses quatre concurrents, il constitue un nouveau bureau de poste. Il faut toutefois signaler qu'il existe depuis plusieurs années, un bureau auxiliaire situé dans le magasin *Simpson*.

Le nouveau comptoir postal *Fairview* est situé au centre commercial *Fairview*, à Pointe-Claire, dans l'ouest de l'île de Montréal. Il est opéré par MM. Levy et Seltzer, propriétaire de la pharmacie *Promoprix*.

L'ouverture de ce bureau franchisé fut quelque peu perturbée. À l'origine, elle devait avoir lieu le 8 novembre 1988 mais à cause de circonstances difficiles à expliquer, elle fut reportée à une date indéterminée. Après quelques jours d'attente, on procède enfin à l'ouverture officielle le 17 novembre.

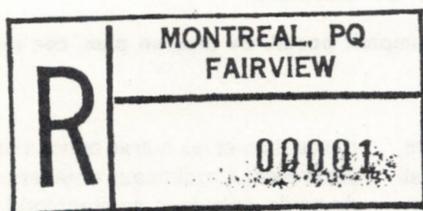
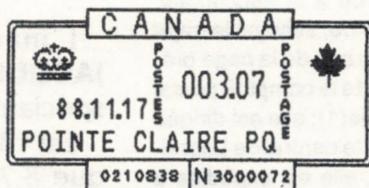
### Marques postales

les Postes et le propriétaire.

Après avoir ouvert sous le nom de *Montréal B.A. No 132*, ce bureau de poste prit le nom de *Pointe-aux-Trembles B.A. No 5*. Il était identifié par le numéro 229253. Deux types de P.O.C.O.N. existaient et sont illustrés aux figures 14 et 15.

La nouvelle version nous présente son numéro actuel, le 231312. Dans le cas de la marque d'enregistrement, on doit porter une attention particulière à celle employée à l'époque du bureau auxiliaire. Les marnophiles se rappelleront de la fameuse erreur retrouvée dans le nom du bureau de poste et qui se lisait comme suit: *POINTE-AUX THEMABLES*. C'est ce fameux bureau qui est devenu aujourd'hui le comptoir postal *La Pointe*. Une chose est certaine, la dernière journée d'utilisation de ce tampon erroné qu'il sera possible de retracer sur du courrier est le 24 octobre 1988. Quant à la nouvelle marque, elle apparaît dans l'illustration ci-haut.

La figure ci-contre mentionne le 31 octobre 1988, soit sept jours après la fermeture officielle du bureau auxiliaire. Il est peu probable, toutefois, que ce tampon ait été utilisé sur du courrier car dès le 25 octobre son numéro d'identification était changé, ce qui le rendait invalide. Nous prétendons que la marque fut utilisée sur du courrier administratif échangé entre



Michel Gagné  
72 De Montbrun  
Boucherville, Qc.  
J4B 4T9

21

210838 est le  
numéro d'iden-  
tification  
du comptoir  
postal Fair-  
view.



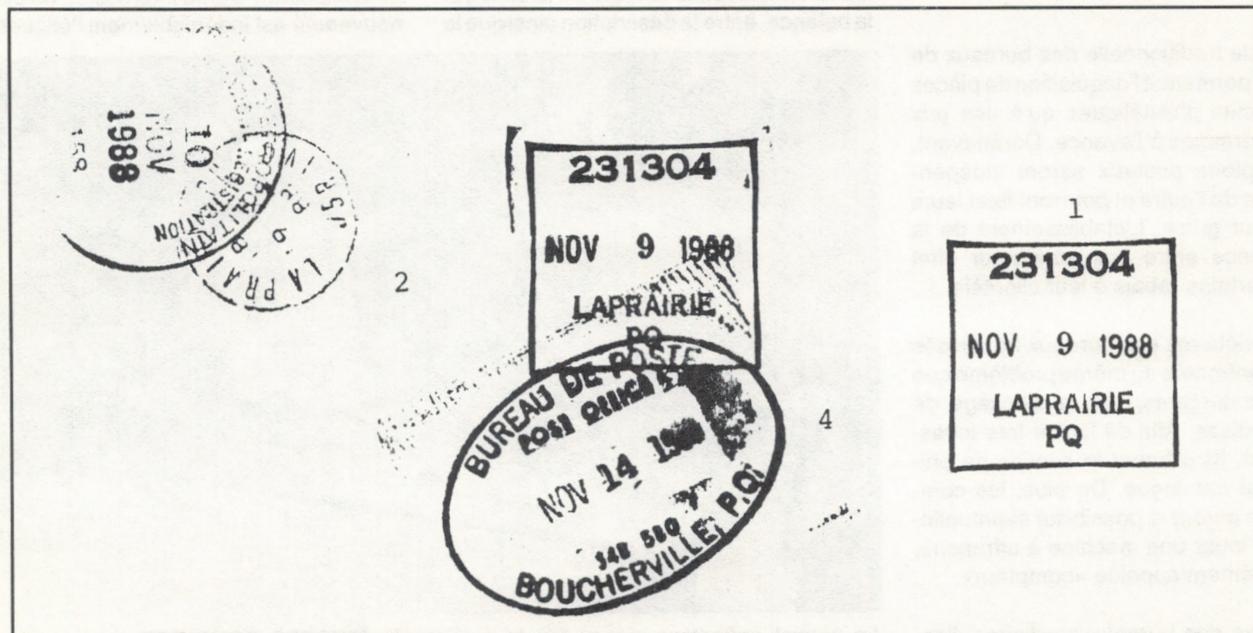
Pli recommandé de la journée d'ouverture du comptoir postal Fairview, le 17 novembre 1988. Remarquez le numéro 00001 signifiant qu'il s'agit de la première transaction de ce type à être effectuée à ce bureau franchisé.

#### Marques postales

La visite au comptoir postal Fairview, lors de la première journée d'exploitation nous a permis d'obtenir un pli recommandé des plus intéressants. La seconde marque disponible est évidemment celle comprenant le numéro d'identification, c'est à-dire le 210838.

#### Autres changements significatifs

L'avènement du bureau de poste franchisé apporte plusieurs innovations non seulement au palier administratif mais également au niveau des services offerts à la clientèle. Celle-ci peut bénéficier, entre autres, de la location de cases postales. Ce simple fait, lorsque nous y pensons bien, modifie la route postale.



Trajet parcouru par une lettre recommandée à partir du comptoir postal de *La Citière*, de Laprairie. Des cinq premiers comptoirs postaux ouverts dans la Division de Montréal, ce pli est le seul à posséder les marques de transit.

Autrefois, les casiers étaient centralisées au bureau principal ou à la succursale. Afin de bien comprendre, suivons le trajet de la lettre illustrée au bas de la page précédente. La lettre quitte le comptoir postal *La Citière*, de Laprairie(1); elle est dirigée vers le bureau de poste central de Laprairie (2); le lendemain, elle est expédiée à l'établissement de traitement des lettres de Montréal-Métropolitain, situé à Ville Saint-Laurent (3); de là, elle est triée puis expédiée à Boucherville pour finalement être livrée (4).

Dans le cas où une lettre est destinée à un casier d'un comptoir postal, le même scénario est employé. Une fois arrivée au bureau central de la localité, la lettre est livrée au comptoir en question par les courriers des postes. C'est cette dernière étape qui devient une nouveauté car auparavant les lettres terminaient leurs pérégrinations à la succursale.

Ce pli pose toutefois une interrogation. Il est le seul, parmi les cinq comptoirs postaux en opération, à afficher ce trajet au moyen des marques postales. Les quatre autres montrent uniquement le cachet d'arrivée à Boucherville. Ont-ils transités, comme il se doit, au bureau central et à l'établissement de traitement des lettres? Ont-ils été livrés directement du point de départ au point d'arrivée? Pour ajouter plus de poids à l'interrogation, disons que ce pli de *La Citière* a mis trois jours pour être livré tandis que les autres le furent le lendemain.

La formule traditionnelle des bureaux de poste ne permettait l'acquisition de pièces ou d'articles philatéliques qu'à des prix fixes déterminés à l'avance. Dorénavant, les comptoirs postaux seront indépendants l'un de l'autre et pourront fixer leurs prix à leur guise. L'établissement de la concurrence entre eux aura pour effet d'offrir certains rabais à leur clientèle.

Les propriétaires des bureaux franchisés seront confrontés au même problème que tous commerçants, soit le stockage de marchandises. Afin de limiter leur investissement, ils offriront le service de philatélie par catalogue. De plus, les commerçants auront la possibilité éventuellement d'y louer une machine à affranchir, communément appelée «compteur».

À l'époque des bureaux auxiliaires, l'espace alloué au bureau de poste était sen-

## DEUX SPÉCIAUX

L'inauguration du nouveau **COMPTOIR POSTAL JACQUES-CARTIER** permet aux clients de profiter de deux spéciaux.

Du 18 au 22 octobre, 25 timbres de 37 cents ne coûteront que 8.79 \$ au lieu du 9.25 \$ (une économie de 46 cents).

Toujours à ce comptoir, à l'achat d'une passe mensuelle de la STRSM, on vous remettra un coupon de 50 cents applicable à un achat de 3.70 \$ et plus de timbres. Cette offre est valable entre le 18 et le 31 octobre.

**Exemple de spéciaux offerts par un comptoir postal. De plus en plus, ces réclames publicitaires seront choses courantes.**

siblement toujours le même. Maintenant, l'aspect visuel dépend du capital investi par l'exploitant. Son investissement diffère selon ses besoins.

### Nouvelles machines à affranchir: la Nixdorf

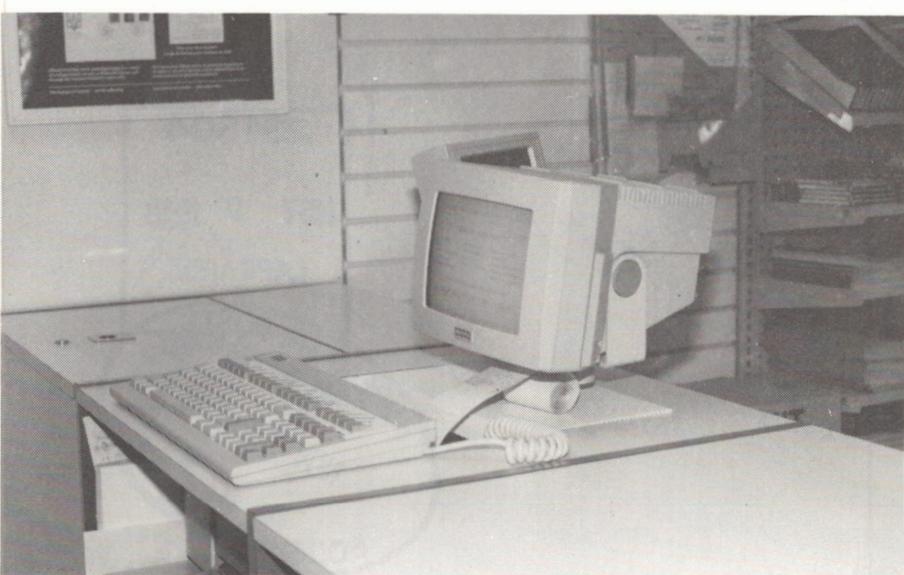
Avec la venue des comptoirs postaux franchisés, des étiquettes de machine à affranchir produites par ordinateur font leur apparition sur le courrier canadien. Ce nouveau service est basé sur un système informatisé entièrement intégré qui utilise un logiciel conçu par la Société canadienne des postes. Les transactions du client s'effectuent rapidement car les opérations postales sont maintenant exécutées automatiquement par ordinateur.

Le commis dépose la lettre ou le colis sur la balance, entre la description ainsi que la

destination et les autres options désirées par le client. L'ordinateur, en tenant compte du poids, calcule le montant total de l'affranchissement en fonction de l'information enregistrée et des options choisies. Puis, il imprime une étiquette adhésive et un reçu détaillé comme celui illustré à la page 19.

Son programme lui permet même d'imprimer des rapports quotidiens sur les rentrées, le nombre de transactions, etc... Au moment d'un changement tarifaire ou autres modifications, ceux-ci peuvent être intégrés par simple substitution de disques. L'ordinateur peut également fournir de l'information sur la location de cases postales et le réglage des machines à affranchir.

Le composant le plus intéressant de cette nouveauté est indéniablement l'étiquette.



Le nouvel ordinateur, conçu par la compagnie **NIXDORF COMPUTER**, comprend un moniteur permettant d'obtenir les données nécessaires à la production d'étiquettes d'affranchissement.



La nouvelle étiquette *Nixdorf*.

Un coup d'œil rapide donne l'impression que toutes les étiquettes sont identiques mais malgré le peu de comptoirs en opération, nous trouvons plusieurs variétés.

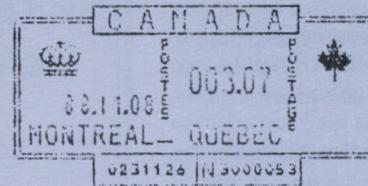
Analysons maintenant cette étiquette que nous traiterons en deux sections: les nouvelles données et les variétés. Les nouvelles données sont nombreuses. Premièrement, l'étiquette elle-même mesure 80 x 40mm tandis que l'empreinte informatisée fait 48 x 24mm. Le mot *CANADA* est bien en évidence sur le haut de l'empreinte qui est normalement noire. Dans la partie gauche, nous trouvons la couronne, immédiatement suivie par l'année, le mois et la journée, chacun étant séparé par un point. Pour le nom de la localité, nous y reviendrons dans la section des variétés.

La partie centrale contient seulement le montant de l'affranchissement tandis qu'à droite, seule la feuille d'éryable apparaît. Chaque partie est séparée respectivement par les mots *POSTES* et *POSTAGE* disposés verticalement.

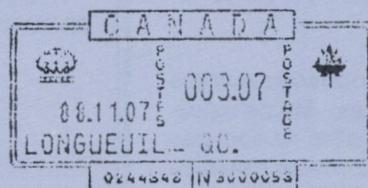
Deux séries de chiffres apparaissent dans la partie inférieure. Celle de gauche correspond au numéro d'identification du comptoir postal (P.O.C.O.N.); tandis que celle de droite révèle le numéro de l'ordinateur, ou le numéro du compteur. La lettre N signifie *NIXDORF COMPUTER*. C'est cette compagnie qui fabrique les ordinateurs que l'on retrouve dans les bureaux franchisés. La compagnie possède un bureau à Ville Saint-Laurent mais cela n'a pas contribué davantage à obtenir de plus amples renseignements sur la compagnie et sur l'ordinateur.

Voyons maintenant la section des variétés qui se situe au niveau du nom de la province. Nous n'avons pas ici la prétention de présenter tous les types qui pourraient exister. Nous nous sommes basés sur les cinq comptoirs postaux existant au moment de ce travail. À ce chapitre, il sera sans doute intéressant de surveiller l'ouverture des prochains comptoirs.

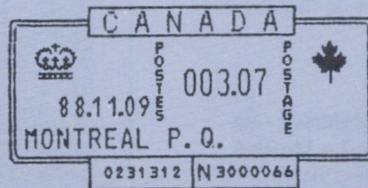
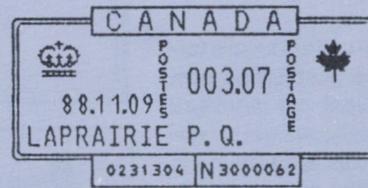
Sur les cinq bureaux présentement en opération, nous relevons quatre façons d'identifier la province. Il y a les lettres *P.Q.* avec points (deux comptoirs l'utilisent); le mot *QUEBEC* précédé d'un tiret; les lettres *\_QC.* précédées d'un tiret et avec un point à la fin; et les lettres *PQ* sans point.



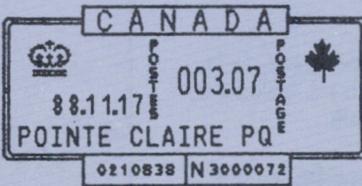
Type (*QUEBEC*)



Type (*\_QC.*)



Type (*P.Q.*)



Type (*PQ*)

Voici l'exemple des quatre variétés que nous retrouvons dans le nom de la province pour les cinq premiers comptoirs postaux.

23

Après consultation avec chacun des propriétaires, un consensus semble s'établir. Ces étiquettes se retrouveront principalement sur des affranchissements à hautes valeurs. Pourquoi? Tout simplement parce que leur coût d'achat appartient au propriétaire du comptoir et qu'il est relativement élevé. Donc, il préfère l'utilisation de timbres pour les petites valeurs - exemple 0,37\$ - plutôt que les étiquettes.

De cette façon, les bénéfices du propriétaire seront supérieurs. D'un autre côté, si le client exige une étiquette pour une valeur de 0,37\$, son désir sera probablement exaucé.

24

Un dernier point est à considérer pour ces étiquettes autocollantes. Même appliquées sur le courrier, elles ne sont pas oblitérées. Mais attention, n'allez pas croire que vous pourrez les réutiliser. Une fois appliquées sur l'enveloppe, elles y adhèrent très fortement.

#### Conclusion

L'exploitation de cette nouvelle formule est un atout. Ses possibilités sont immenses et constituent un nouveau champ d'intérêts philatéliques qui ne demande qu'à être exploité. En terminant, nous tenons à remercier tout spécialement M. et Mme Clément Fournier du comptoir postal Jacques-Cartier, de Longueuil, pour leur étroite collaboration.

#### RÉFÉRENCES:

*Philathèque, L'île de Montréal - Île-Jésus*, Anatole Walker, Le Marché philatélique de Montréal, 1988

*Philathèque, Le Sud-Ouest du Québec*, Anatole Walker, Le Marché philatélique de Montréal, 1988

*Le Courier du Sud*, 18 octobre 1988, page A8

*Performance, Journal des gens de la poste*, Division de Montréal, Volume 3, numéro 6, le 15 juin 1988.

Entrevues avec les propriétaires des bureaux franchisés.

## Ne cherchez plus la qualité ailleurs... c'est ici que vous la trouverez!

SPÉCIALITÉ  
MANCOLIS-  
TES  
CANADA  
B.N.A.  
PROVINCES



NOUS  
AVONS LA  
PIÈCE RARE  
QUE VOUS  
CHERCHEZ

Demandez notre catalogue à prix nets mensuel

**TIMBRES A.G.H. (CANADA) INC.**

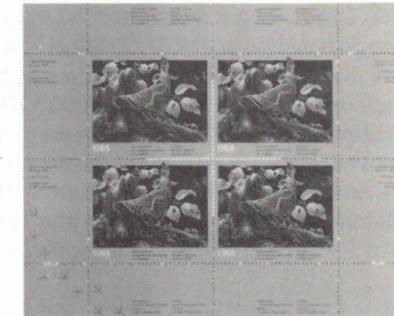
1117, Sainte-Catherine Ouest, suite 215, Montréal (Québec) H3B 1H9  
(514) 844-3893 (24 heures)



## Premier timbre faunique québécois



5\$ carnet • (quantité: 80 000)



20\$ feuillet-souvenir • (quantité: 5 000)

### «La Gélinotte Huppée»

de Jean-Luc Grondin

Disponible jusqu'au 31 mars 1989 au prix d'émission.

Un de nos meilleurs peintres canadiens, Jean-Luc Grondin, fut mandaté pour dessiner ce premier timbre. Il est connu de tous les philatélistes canadiens suite à l'émission du 22 mai 1986 «Les Oiseaux du Canada».

**DARNELL INC.**

B.P. 1104, Succ. A, Montréal (Québec) H3C 2X9 - Tél.: (514) 397-1502

S.V.P. ajouter 1\$ par carnet et 2\$ par feuillet pour poste et manutention.